



# TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES VILLE DE DREUX.

Dans le cadre de l'aménagement de « La Promenade Royale » dans le secteur du Parc des Bâtes, la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux doit effectuer des travaux d'extensions de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur le domaine public. Ces travaux permettront de raccorder le village résidentiel et les autres équipements aux réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales existants situés à proximité de la rue Henri Barbusse à Dreux (28100).

Ces travaux consistent à créer une canalisation de 34 ml d'eaux usées de diamètre 200mm ainsi qu'un réseau d'eaux pluviales de 34 ml de diamètre 315mm.

L'impact de ces travaux sera limité au maximum (sécurisation des accès piétons, propreté du chantier...). Vous trouverez au verso de ce document les informations concernant le déroulement du chantier dans votre rue et les points essentiels à retenir.

## DES QUESTIONS ?

Contactez la Direction des Cycles  
l'Eau et de la Biodiversité

**02 37 64 82 00**



## Prudence à l'approche du chantier

Nous vous invitons à respecter la signalisation et à emprunter les itinéraires de substitution.

Plusieurs panneaux d'information sont installés en amont du chantier pour vous prévenir et vous permettre d'adapter vos itinéraires.

# TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT VILLE DE DREUX

## VOUS ÊTES CONCERNÉS

Date des travaux :  
A partir du 2 janvier pour une durée de 4 semaines

### Rue Henri Barbusse :

En cas de changement concernant les dates ou l'organisation des travaux, l'information sera diffusée via le site internet de l'Agglo du Pays de Dreux.



### LES POINTS ESSENTIELS VOUS CONCERNANT

- **Horaires travaux** : de 7h30 à 18h30
- **Circulation** : la route sera barrée pendant l'intervention de l'entreprise et une déviation sera mise en place.
- **Le stationnement** sur la portion de rue barrée restera possible en dehors des horaires de chantier (pensez à enlever votre véhicule avant 7h30 les jours de travaux)
- L'accès aux garages privés sera maintenu le plus possible le soir (pensez à sortir votre véhicule avant 7h30 les jours de travaux).
- L'accès pour les secours sera maintenu en permanence (en cas de soins médicaux à domicile, en informer le chef de chantier qui fera en sorte de faciliter le passage).
- **La collecte des déchets : pas de changement** :
  - Ordures ménagères :
    - le mercredi, pas de changement, bacs à sortir la veille (le mardi) avant 16h
    - le jeudi, pas de changement, bacs à sortir la veille (le mercredi) avant 16h.
- **Infos pratiques** : le chef de chantier sera disponible pour tout renseignement.
- **Durée prévisionnelle du chantier** : 4 semaines